

Questions orales

L'hon. John Roberts (ministre de l'Environnement): Madame le Président, je voudrais vérifier ce que j'ai répondu au député, mais pour autant que je me souviens cette réponse est encore valable. Rien ne prouve que l'eau de la rivière Niagara et du lac Ontario n'est plus potable et que les règlements régissant l'eau potable ont été violés. Cela ne signifie pas que nous ne devrions pas nous inquiéter des fuites ou de l'infiltration des substances dans le sol. Ce sont des problèmes qui devraient nous préoccuper. Sauf erreur, la question du député portait sur les niveaux de sécurité et je crois que la réponse que je lui ai alors donnée est encore valable.

● (1500)

LES MOTIFS DE LA POSITION ADOPTÉE PAR LE MINISTRE

M. Joe Reid (St. Catharines): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre qui a déclaré que d'après les renseignements qu'il a obtenus de ses collaborateurs, la qualité de l'eau n'est nullement compromise en l'occurrence. S'il ne prend pas ce problème au sérieux, pourquoi s'est-il exprimé ainsi hier dans son communiqué? S'il le prend au sérieux, pourquoi alors a-t-il dit qu'il exprimerait simplement ses préoccupations aux dirigeants américains afin qu'à leur tour ils en tiennent compte quand ils négocieront une entente avec les responsables de cette contamination, sachant parfaitement bien que dans le passé nous avons rarement bénéficié des initiatives américaines?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Environnement): Madame le Président, ce n'est pas ce que j'ai dit hier. Nous avons affirmé que non seulement nous continuerions à présenter nos instances aux dirigeants américains avec toute la diplomatie possible, comme nous l'avons fait dans le passé, mais que nous continuerions à nous adresser à la Commission mixte internationale pour régler ces questions. Nous avons recours aux bons offices du Comité des toxiques de la Niagara et du comité de consultation pour signaler nos préoccupations à l'attention des États-Unis. Nous augmentons nos dépenses au titre des ministères de l'Environnement, de la Santé et du Bien-être, des Pêches et des Océans pour examiner le problème. La qualité de l'eau n'a pas changé, mais de nouveaux indices révèlent que des produits qui pourraient être dangereux finissent par entrer en territoire canadien. C'est le nouvel élément de la situation dont nous avons parlé hier. J'ai présenté un programme qui nous aidera à remédier à cette situation.

* * *

PÉTITIONS

DÉPÔT DES RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

Mme le Président: J'ai l'honneur de signaler à la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur le bureau des rapports du greffier des pétitions qui déclare avoir examiné les

pétitions présentées par les députés le lundi 24 janvier 1983 et les avoir trouvées conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. ROBINSON (BURNABY)—LA PRÉSENCE DE PHOTOGRAPHES À LA CHAMBRE

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, je soulève la question de privilège à la suite de certains événements qui se sont produits pendant la période des questions. Sauf erreur, on a dernièrement autorisé des photographes à entrer à la Chambre des communes pour prendre des photos de ce qui se passe sur le parquet de la Chambre. Sauf erreur, ces photographes sont autorisés à prendre des photos uniquement à cette fin.

Aujourd'hui, un groupe de jeunes Canadiens a manifesté bruyamment sa colère à propos de la complicité du Canada dans l'essai des missiles de croisière. Après cette protestation pacifique qu'à titre personnel j'approuve...

Des voix: Oh, oh!

M. Robinson (Burnaby): ... ce photographe a orienté son appareil vers la tribune et il a commencé à prendre des photos du public. Je demanderais...

Mme le Président: A l'ordre. Le député sait évidemment qu'il ne s'agit pas d'une question de privilège; c'est une question qui concerne l'administration des affaires de la Chambre des communes. Je garantis au député que s'il a raison de dire que l'appareil photographique a été orienté vers la tribune, en ma qualité de Présidente je prendrai alors toutes les dispositions qui s'imposent. On a suffisamment dit aux photographes ce qu'ils pouvaient faire à la Chambre. Jusqu'à présent, ils ont fidèlement respecté les règles que nous leur avons imposées.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. FLIS—L'INTERRUPTION DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Jesse P. Flis (Parkdale-High Park): Madame le Président, je trouve dommage que les délibérations de la Chambre aient été interrompues aujourd'hui pendant la période des questions. Il est encore plus regrettable que les députés d'un parti aient applaudi à la suite d'une telle interruption.

M. Baker (Nepean-Carleton): De quel parti?